

Certificat de surface privative

Numéro de dossier : 14/IMO/1071/ZAR
 Date du repérage : 13/01/2014
 Heure d'arrivée : 08 h 00
 Durée du repérage : 02h35

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-I.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
 Département : **Bouches-du-Rhône**
 Adresse : **90 LA CANEBIERE**
 Commune : **13001 MARSEILLE**

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :
ENTRESOL

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
 Nom et prénom : . **SCI 90 LA CANEBIERE**
 Adresse : **200 AV DE LA ROSE**
13013 MARSEILLE

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **SCI 90 LA CANEBIERE**
 Adresse : **200 AV DE LA ROSE**
13013 MARSEILLE

Repérage

Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **ZAGHDOUN RAPHY**
 Raison sociale et nom de l'entreprise : **CHRONO DIAGNOSTIC**
 Adresse : **29 RUE EDMOND ROSTAND**
13006 MARSEILLE
 Numéro SIRET : **510 595 978 00030**
 Désignation de la compagnie d'assurance : ... **GAN EUROCOURTAGE**
 Numéro de police et date de validité : **80810095 / du 01/10/2013 au 30/09/2014**

Superficie privative en m² du lot

Surface Loi Carrez totale : 123,33 m² (cent vingt-trois mètres carrés trente-trois)
Surface au sol totale : 123,33 m² (cent vingt-trois mètres carrés trente-trois)

Résultat du repérage

Date du repérage : **13/01/2014**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant : Le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité de la société se voit dérogée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du lot de copropriété ci-dessus défini. Les surfaces annoncées sont donc celles occupées par le demandeur. Nous ne sommes pas en possession du titre de propriété par conséquent, nous nous dégageons de toutes responsabilités.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Entrée	7,91	7,91	
Chambre 1	12,62	12,62	
Chambre 2	10,71	10,71	
Chambre 3	12,22	12,22	
Dégagement 1	1,67	1,67	
Cuisine	15,57	15,57	
Salle d'eau	1,84	1,84	
Wc 1	1,46	1,46	
Wc 2	1,48	1,48	
Dégagement 2	5,39	5,39	
Chambre 4	14,90	14,90	
Chambre 5	11,86	11,86	
Chambre 6	11,28	11,28	
Chambre 7	13,34	13,34	
Placard cumulus	1,08	1,08	

Superficie privative en m² du lot :

Surface Loi Carrez totale : 123,33 m² (cent vingt-trois mètres carrés trente-trois)
Surface au sol totale : 123,33 m² (cent vingt-trois mètres carrés trente-trois)

Parties de l'immeuble bâties visitées	Surface au sol
Dégagement escalier	4,90

Fait à **MARSEILLE**, le **13/01/2014**

Par : **ZAGHDOUN RAPHY**



